

**ASSOCIATION "LES LAURIERS"
(Tennis-Club de Lauret-Valflaunès)**

Assemblée Générale Ordinaire du 10/12/2024

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES 2023-2024

1. Le projet associatif : un triple objectif

Le 31 août 2024 l'Association a clôturé sa 22ème saison d'activité.

L'association vise un triple objectif :

- a) développer la pratique du tennis, en loisir et en compétition, et transmettre les valeurs du sport, notamment auprès des jeunes de nos villages,
- b) créer du lien social en milieu « rural » en développant les échanges et la convivialité entre habitants de Lauret, de Valflaunès et des communes environnantes, entre anciens et nouveaux habitants, entre jeunes et adultes,
- c) développer la culture associative en amenant les adhérents à devenir actifs dans l'Association, à participer bénévolement à son animation, à sa gestion, et à son fonctionnement démocratique.

2. Le développement du tennis et le renforcement du lien social

2.1 Evolution du club

Le succès constant enregistré depuis 22 ans par l'Association a prouvé qu'elle répondait à une réelle attente, non seulement de la population de Lauret et de Valflaunès, mais aussi de celle des villages voisins. Ceci s'est confirmé au cours de cette saison avec un effectif de **155 adhérents**, en progression par rapport à celui de la saison précédente (134), ce qui est un niveau élevé pour un petit club ne disposant que de 2 courts de tennis non-regroupés : les courts municipaux de Lauret et de Valflaunès (Lauret en résine + éclairage + club-house, Valflaunès en béton poreux) sous convention d'usage.

La population des adhérents de cette saison présente les caractéristiques suivantes :

Adhérents licenciés	Hommes	Femmes	Total	%
Jeunes	62	36	98	66,2
Adultes	25	25	50	33,8
Total lic.	87	61	148	100,0
%	58,8	41,2	100,0	
autre club	4	2	6	
no-licence	1		1	
Total adh.	92	63	155	
%	59,4	40,6	100,0	

La répartition hommes/femmes est toujours un peu déséquilibrée en faveur des hommes (59% / 41%), et la proportion de jeunes est stable : 66% contre 69% l'an passé.

Le turn-over est important : sur les 155 adhérents **55 étaient nouveaux** (35.5%), ce qui montre que nos actions de promotion ont porté leur fruit et ont su toucher un nouveau public (des jeunes parmi les scolaires, et des adultes parmi les nouveaux habitants).

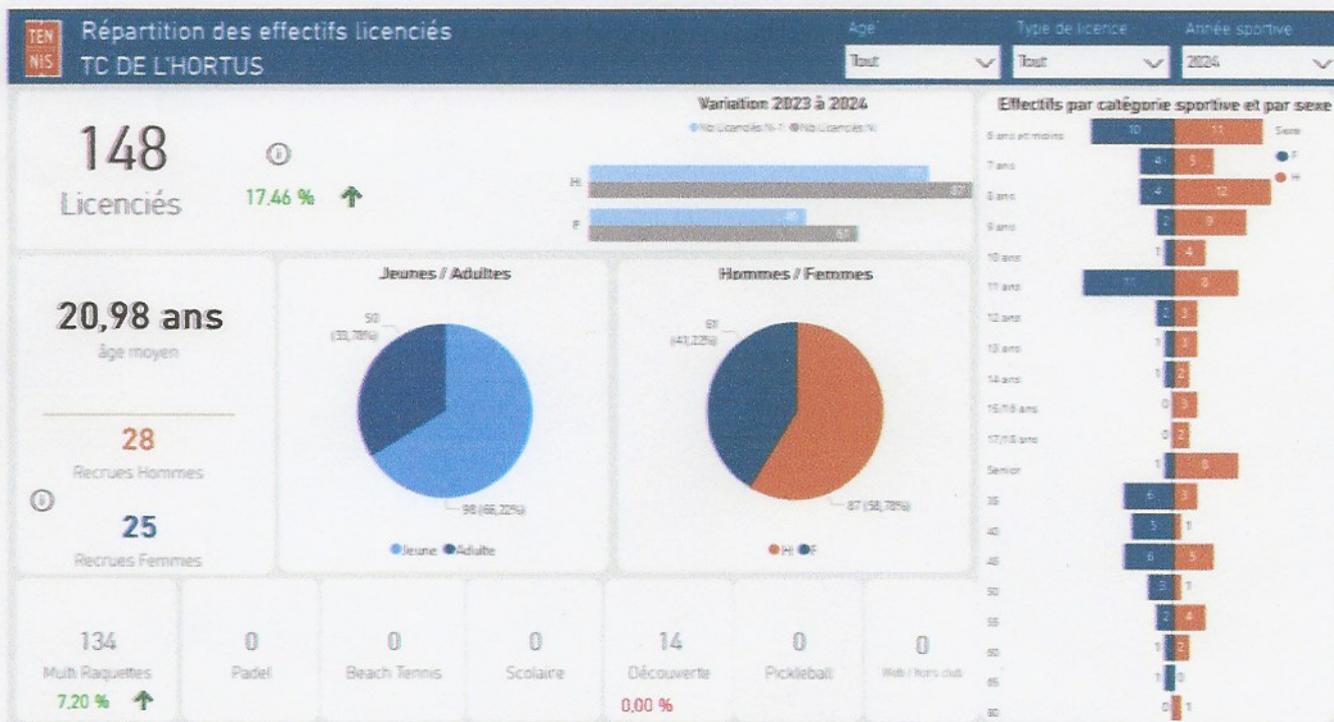
Les adhérents proviennent de 9 villages du nord-est du canton de Lodève et du sud-ouest du Gard. Les 6 villages de la CCGPSL (Lauret-Valflaunès-Claret-Fontanès-Sauteyrargues-Vacquières) concentrent 92% des adhérents. Les 56 adhérents de Lauret restent majoritaires (36%), tandis qu'avec 46 inscrits la proportion d'adhérents de Valflaunès atteint 29.7%. Le couple Lauret-Valflaunès représente à lui seul 66% de l'association. Mais on note que les adhérents de Claret atteignent 17%. De ce fait le noyau dur se concentre maintenant sur les 3 villages de Claret-Lauret-Valflaunès qui totalisent 82.6% des adhérents. On draine également quelques adhérents du Gard (Corconne + Quissac = 6.4%).

Village	Nbre adhérents	%	%
Lauret	56	36.1	92.3
Valflaunès	46	29.7	
Claret	26	16.8	
Fontanès	9	5.8	
Sauteyrargues	3	1.9	
Vacquières	3	1.9	
Corconne	7	4.5	7.7
Quissac	3	1.9	
Teyran	2	1.3	
Total	155	100.0	100.0

2.2 Les licenciés FFT

Nous avons reconduit pour la 11ème année notre affiliation à la FFT et nous avons licencié 148 adhérents (contre 126 l'an passé, soit une progression de 17.5%). En plus 6 licenciés dans d'autres clubs se sont inscrits en tennis-loisir, et 1 adhérent est resté sans licence.

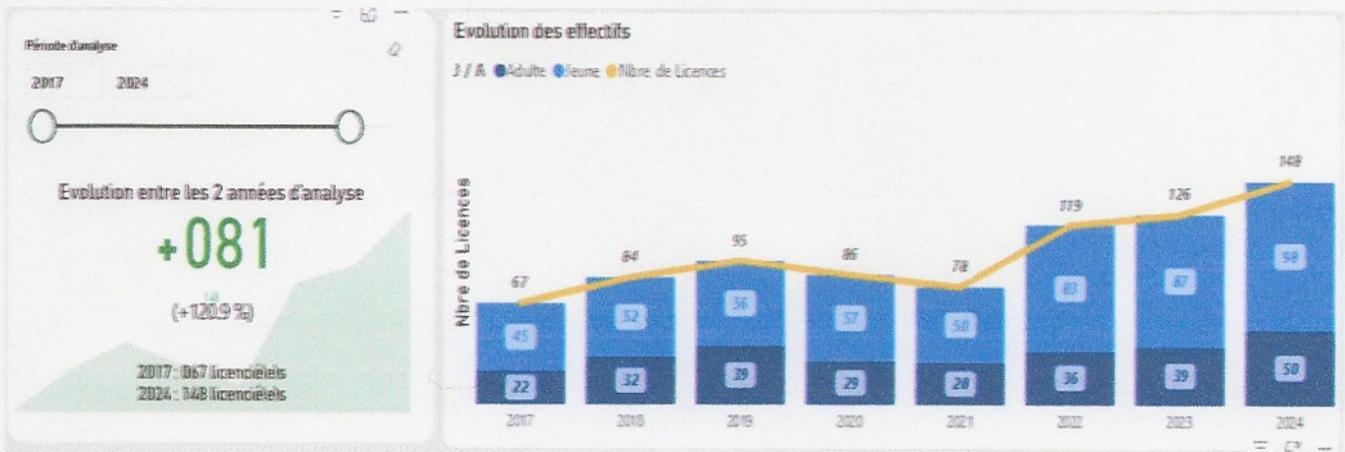
Avec un âge moyen de 21 ans le TCLV est un club jeune. Toutes les classes d'âge sont représentées de 3 à 80 ans, mais on notera la forte proportion de jeunes de moins de 13 ans (dont 22 de 6 ans et moins) qui fait de notre club une pépinière pour les scolaires et les collégiens (qu'on a malheureusement du mal à conserver ensuite).



Notre progression en nombre de licenciés ainsi que les proportions de licenciés jeunes (66%) et femmes (41%) sont très supérieures à celles des autres clubs FFT du Département.



L'évolution du nombre de licenciés FFT depuis 2017 montre une croissance régulière (sauf en 2020 et 2021 à cause du Covid), passant de 67 à 148 en huit ans (+81).



2.3 L'école de tennis

L'école de tennis a enregistré une nouvelle progression : 120 licenciés (dont 25 inscrits 2 fois) contre 109 l'an passé, soit un total de 145 inscriptions (113 jeunes et 32 adultes) réparties en 29 groupes. Pour y faire face, en plus de Lucie Damon notre DE tennis salariée en CDI intermittent, nous avons recruté un apprenti DE en alternance (Paul Wiegandt), et une AMT en cdi intermittent (Karine Ville). 150^h de cours

En plus, des stages tennis et multi-activités ont été organisés pour les jeunes par Lucie pendant les vacances scolaires de Toussaint, de Pâques, et d'été.

Malheureusement, après 12 ans de collaboration fructueuse et sans nuage, Lucie nous a annoncé sa démission au 31/08/2024 pour raison personnelle (opportunité de rejoindre un club plus proche de chez elle), et dans la foulée Karine a pris la même décision. Ces deux départs que nous regrettons vivement vont nous poser de sérieux problèmes pour la rentrée 2024-2025.

2.4 La compétition

Nous avons engagé 9 équipes en compétitions FFT :

- Coupe Galaxie Automne et Printemps orange et vert (4 équipes),
- Coupe des jeunes 11-12 ans (1 équipe),
- Coupe des jeunes 13-14 ans (1 équipe),
- Coupe de l'Hérault hommes (1 équipe),
- Coupe Courtès (1 équipe hommes, 1 équipe femmes).

Nous avons organisé au printemps un tournoi interne homologué en simple en 6 catégories : hommes, femmes, jeunes rouge, orange, vert, jaune, dont les finales se sont déroulées lors de la fête du tennis du 22 juin.

2.5 Les animations et fêtes

Dimanche 3/09/2023 forum des associations à Valflaunès

Samedi 16/12/2023 fête de Noël de l'école de tennis (50 enfants + 40 parents)

Sortie à l'Open Sud de France le mercredi 31/01/2024.

Animation FFT Galaxie en fête au Cap d'Agde (01/06/2024).

Le samedi 22/06/2024 fête du tennis : journée festive offerte à plus de 100 participants comportant des jeux et animations pour les enfants, les finales du tournoi interne avec podium et remise des prix pour petits et grands, délivrance des diplômes et récompenses aux enfants de l'école de tennis, et une soirée conviviale avec apéritif et paella géante.

2.6 L'initiation tennis à l'école et tennis féminin

Grâce à une subvention FFT-ANS-2023 « Tennis scolaire et tennis féminin » de 2900€ nous avons pu réaliser :

- en collaboration avec les enseignants, 51 heures d'initiation tennis dans le cadre du temps scolaire auprès de plus de 150 enfants des classes de maternelle et primaire du regroupement scolaire des communes de Lauret-Valflaunès-Fontanès, et de l'école maternelle de Claret

- offrir 8 séances d'initiation en groupes de 4 personnes à une douzaine de non-pratiquants majoritairement féminins, avec licence découverte et accès aux courts pendant 3 mois.

2.7 Formation d'un DE en alternance

Nous avons embauché en contrat d'apprentissage Paul Wiegandt pour une formation DEJEPS-tennis en alternance, moitié en formation théorique à la ligue FFT à la Gande-Motte, et moitié en stage pratique en club chez nous tuteuré par Lucie.

Au cours de cette saison l'Association a donc continué à développer l'activité tennis sur le territoire du nord-est du canton de Lodève et de la CCGPSL, et à travers elle à créer du lien social et à renforcer la vie locale, les relations inter-villageoises et intergénérationnelles, et l'intégration des nouveaux habitants.

3. Culture associative et vie de l'association

Une association sans but lucratif comme la nôtre, avec des cotisations calculées au plus juste afin d'offrir des activités accessibles au plus grand nombre, ne peut exister et fonctionner que grâce au bénévolat et par la volonté et la motivation de tous ses adhérents (pas seulement celles de ses créateurs ou de ses administrateurs). Les adhérents ne doivent pas se comporter comme de simples consommateurs de loisirs. Il faut une implication de plus de membres pour assurer la pérennité, la créativité et la convivialité de l'Association. Cela peut prendre diverses formes : propositions d'animations ponctuelles (toutes les idées sont les bienvenues), aide à l'organisation de sorties ou d'animations (préparation, logistique...), communication interne et externe, animation régulière de l'activité tennis (suivi et coordination des compétitions, arbitrage), aide à la gestion administrative et sportive de l'Association en tant que membre du CA ou du bureau.

Le niveau du bénévolat s'est maintenu cette saison avec un Conseil d'administration de 12 membres, dont 8 animateurs pour organiser et encadrer les activités, et les 4 membres de son bureau (président, vice-présidente, secrétaire, trésorière) pour assurer la gestion administrative et financière de l'association. Les animateurs bénévoles ont donné beaucoup de leur temps pour assurer un programme d'activités bien rempli et il faut les en remercier, ainsi que quelques parents et jeunes venus aider ponctuellement.

ASSOCIATION "LES LAURIERS"

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024

(élu par l'Assemblée Générale du 14/11/2023)

Composition du CA et du Bureau	
1	CAIZERGUES Jean (animation)
2	GAWRYSIAK Gérard (animation)
3	GRIT Claudine (Trésorière)
4	HERBACH Christian (Président)
5	JAECK Mélanie (animation)
6	JEUNET Florian (animation)
7	JOLY Alain (Secrétaire)
8	NAEGELS Véra (animation)
9	NAGEL Sharon (Vice-Présidente)
10	PARENTEAU Pierre (animation jeunes, aide cours)
11	PEREZ Sébastien (animation, arbitrage)
12	VIALA Pierre (animation, informatique et communication)

membres du Bureau élus le 20/11/2023

En fin de saison une convention d'usage a été signée avec la mairie de Claret pour reprendre à partir du 01/09/2024 la gestion de leur court de tennis actuellement inutilisé. Ce troisième court (en gazon synthétique et éclairé) devrait nous permettre d'élargir notre offre en école de tennis et de diversifier les surfaces. Du coup le club sera renommé à la FFT en Tennis Club de l'Hortus (TCLH) en lieu et place de Tennis Club de Lauret-Valflaunès (TCLV), tout en restant porté par l'association Les Lauriers seule structure juridique officielle déclarée.

Dans la foulée un nouveau site internet du TCLH a été créé en fin de saison grâce à l'aide bénévole de Pierre. Il contribuera activement à la vie du club et sera aussi une vitrine et un vecteur d'information pour les adhérents et l'extérieur, et un précieux outil de gestion pour les administrateurs (programmation et annonce des activités, ajout d'informations et d'images, documents sur l'association téléchargeables, statistiques, liens). Par ailleurs la boîte mail de l'association sur Free-Zimbra est utilisée par les administrateurs afin de partager tous les échanges. De plus un compte Google-drive assure aux membres du CA un espace de partage de documents simple et pratique. Des groupes WhatsApp permettent aussi aux membres du CA des échanges rapides ainsi qu'aux enseignants et adhérents au sein des groupes de l'école de tennis. Enfin l'utilisation de l'application ADOC de la FFT a été étendue notamment pour communiquer avec les licenciés via la messagerie interne où différentes listes de diffusion sont tenues à jour, et pour gérer la réservation des courts.

4. Une situation financière saine

L'exercice 2023-2024 se solde par un budget à nouveau en hausse (**47404 €** contre 31188 € l'an passé) dû à l'augmentation des subventions et des cotisations (hausse des adhésions et des inscriptions en école de tennis), et un résultat légèrement excédentaire (+ 690 €). L'association conserve une réserve de trésorerie confortable avec le maintien de 11000 € de provisions pour risques et charges permettant de faire face aux aléas et d'envisager la poursuite d'opérations de promotion et la contribution au développement des installations du club.

La part d'autofinancement (les cotisations : 63%, les ventes de produits et prestations : 7%, les produits financiers : 2%) représente **72%** du total des produits. La part des subventions en hausse cette année représente **28%** contre 10% l'an passé. Nous remercions les municipalités de Lauret et Valflaunès pour leurs subventions de fonctionnement (300€ + 200€), ainsi que le Département (400€), l'ANS-FFT pour sa contribution à 50% à l'opération « initiation tennis à l'école et tennis féminin 2023 » (2900€), et l'aide exceptionnelle de la FFT pour l'amélioration de l'espace vie du club (1900 €). Enfin nous avons bénéficié d'une aide de l'Etat de 7000 € pour le contrat d'apprentissage en alternance de 12 mois de Paul notre DE en formation.

Les frais de personnel salarié (salaires et charges des professeurs de tennis) ont représenté à eux seuls **59%** des dépenses de l'exercice contre 49% l'an passé. Les achats (18%) sont restés stables, les services extérieurs en baisse 23% contre 33%..

La situation financière de l'Association demeure donc globalement saine et assez peu dépendante des subventions publiques, l'essentiel de nos produits étant assuré par nos ressources propres (cotisations essentiellement).

5. Perspectives pour 2024-2025

Suite au départ de Lucie Damon on s'attend à un volume d'adhésions en légère baisse tournant autour des **130 adhérents**. L'adhésion à la FFT sera reconduite, et on prévoit de licencier tous les adhérents.

Il va nous falloir remplacer Lucie et Karine par un DE à temps partiel qui devra être secondé par des vacataires en libéral. En plus, Paul n'ayant pas obtenu son DE va refaire une année en contrat d'apprentissage dans un autre club (TC Teyran) avec lequel nous le partagerons.

En école de tennis on s'attend à une baisse des inscriptions (autour de **125 inscriptions** pour 105 licenciés) réparties en **24 groupes** (16 sur Lauret, 3 sur Valflaunès, 5 sur Claret). En compétition il devrait être possible d'engager **une dizaine d'équipes** de jeunes et d'adultes pour disputer des compétitions FFT. Un tournoi interne homologué sera également reconduit au printemps.

On prévoit de poursuivre les opérations de promotion et de renforcement de la cohésion et de l'attractivité du club : tennis scolaire et tennis féminin (séances d'initiation avec le soutien de la FFT), animations et fêtes, sortie à l'Open Sud de France, délivrance en fin de saison de diplômes et de récompenses aux jeunes de l'école de tennis.

Financièrement, les recettes des cotisations devraient se maintenir grâce à la légère augmentation des tarifs des séances supplémentaires en école de tennis (29000€ attendus). Les subventions de fonctionnement des mairies de Lauret et de Valflaunès sont reconduites (300€, 200€), ainsi que celle du Département (400€). Une subvention FFT-ANS de 2300€ participera à 50% au financement de 2 nouvelles opérations de promotion : « initiation tennis à l'école » et « initiation tennis féminin ». Finalement le budget prévisionnel s'établit aux alentours de **35000 €**.

En conclusion, nous prévoyons de tout mettre en œuvre pour maintenir en 2024-2025 le niveau d'activité du club, malgré les problèmes de personnel rencontrés. En attendant un hypothétique deuxième court à Lauret, l'exploitation du court de Claret devrait nous donner un peu d'oxygène.

Lauret, le 31/10/2024

Le Président des Lauriers

Christian HERBACH

